



SYNDICAT DE L'ORGE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

DU COMITE SYNDICAL DU LUNDI 13 OCTOBRE 2025

N°AG-2025.10 : APPROBATION DES RAPPORTS ANNUELS D'ASSAINISSEMENT (TRANSPORT, EPURATION ET COLLECTE) - EXERCICE 2024

Le lundi treize octobre deux mille vingt-cinq à 18h00, le Comité syndical, légalement convoqué, en 2^{ème} convocation, le jeudi neuf octobre deux mille vingt-cinq, s'est réuni dans les locaux du Syndicat à Viry-Châtillon, sous la présidence de Monsieur François CHOLLEY, Président du Syndicat de l'Orge.

Etaient présents :

Cœur d'Essonne Agglomération : G. KERVRAN, S. TANGUY, F. CHOLLEY,
Communauté d'Agglomération Paris-Saclay : J. CARRE,
Grand Orly Seine Bièvre : J-b. BIGA,
La-Ville-du-Bois : J. CARRE,
Le-Val-Saint-Germain : S. OLLIVIER-HENRY,

Etaient absents excusés (titulaires) :

Angervilliers : C. GIRARD-MINDEAU,
Ballainvilliers : M-c. FARGEOT,
Breux-Jouy : M. PETIT,
Cœur d'Essonne Agglomération : P. FOURNIER, L. CAYROUSE, M. BETRANCOURT, L. CHERFA, F. ROUCHY, B. SPROTTI, C. BERTINE, B. FRIMON-RICHARD, B. FROGER, M. GOESSENS, R. PERRET, J. KLEIN, N. PFEIFFER, D. LEMAIRE, H. AUJALEAU, D. ESPRIN, N. GARRESSUS, A. LAMOUR, S. COUSIN, J. PEREZ, M. DURANTON, R. CARPENTIER, N. FOUQUE, P. DECOMBLE, P. ROGER, F. ARBELET, P-j. LE BEC, J. DELPIC, P. LEVEAU, V. DABADIE, F. DA SILVA, G. FRAYSSE,
Communauté d'Agglomération de l'Etampois Sud Essonne : N. ANDRE, P. KOPACZ, C. THIERRY,
Communauté d'Agglomération Paris-Saclay : M-c. FARGEOT, L. CASTAINGS, O. MARCHAU, S. PERDREAU, D. DEMICHEL, S. LEGRAND, O. THOMAS, M. BENEL, B. GUILLOCHON, C. FOURNES,
Communauté d'Agglomération Rambouillet Territoires : J. DRAPPIER, I. COPETTI,
Communauté de Communes Dourdannais en Hurepoix : A. RODRIGUES, F. SARRAZIN, L. LARREGAIN, B. PANOT, M-a. GANGNEBIEN, S. DELOGES, B. DESPREZ, P. VALLEE, L. DUHAY, J-c. DESILE, D. NOUAILLES, A. FONSECA, M. HAUTEFEUILLE,
Communauté de Communes Entre Juine et Renarde : E. LAURENT, J. BURON, P. LE FLOC'H, F. FUHRMANN, F. BAUDRON, R. LE BOEDEC,
Communauté de Communes du Pays de Limours : C. GIRARD-MINDEAU, D. CHAINTREUIL, T. DEGIVRY, J. SALANON, P. VERGNIEUX, C. SCHOETTL, C. DROUET, E. DASSA, G. KASPERSKI, P. BALLELIO, A. BOUTTEMONT, W. BERRICHILLO, F. VIVAT,
Courson-Monteloup : D. CHAINTREUIL,
Dourdan : L. LARREGAIN, B. PANOT,
Epinay-sur-Orge : O. MARCHAU, S. PANZANI,
Fontenay-lès-Briis : T. DEGIVRY,
Forge-les-Bains : J. SALANON, P. VERGNIEUX,
Grand Orly Seine Bièvre : J-j. GROUSSEAU, T. TAMIN, L. BENSARSA REDA, F. SAINT-PIERRE, C. DELAVEAU-PIERACCI, S. HAMARD, C. CHEVALIER, S. LAIGNEAU, M. CHARLET, J-m. VILAIN,
Grand Paris Sud : F. OGBI, P. RIO,
Janvry : C. SCHOETTL,
La-Forêt-le-Roi : M-a. GANGNEBIEN,

Accusé de réception en préfecture

091-200087740-20251013-AG-202510-DE
La Ville-du-Bois : S. PERDREAU,

Reçu le 22/10/2025

Linas : D. DEMICHEL,

Marcoussis: S. LEGRAND, O. THOMAS,

Métropole du Grand Paris : J-j. GROUSSEAU, S. BENETEAU, L. BENSARSA REDA, N. LALLIER,
A. MIRANDA, C. CHEVALIER, A. TEILLET, J. BERENGER, L. SAUERBACH, D. GONZALES,

Montlhéry : M. BENEL, R. ZIANE,

Nozay : C. FOURNES,

Pecqueuse : C. DROUET,

Roinville-sous-Dourdan : L. DUHAY,

Saint-Chéron : J-c. DESILE, D. NOUAILLES,

Saint-Cyr-Sous-Dourdan : A. FONSECA,

Saint-Maurice-Montcouronne : W. BERRICHILLO,

Sermaise : M. HAUTEFEUILLE,

Syndicat Intercommunal d'Assainissement de Limours : E. DASSA, G. KASPERSKI, C. CHARDIN,
S. MARTIN, P. BALLELIO, A. BOUTTEMONT, C. DROUET,

Vaugrigneuse : F. VIVAT,

Nombre de délégués : 142

Présents : 7 (dont 1 avec double vote)

Quorum : absence de quorum, 2^{ème} convocation

votants : 7



SYNDICAT DE L'ORGE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

DU COMITE SYNDICAL DU LUNDI 13 OCTOBRE 2025

N°AG-2025.10 : APPROBATION DES RAPPORTS ANNUELS D'ASSAINISSEMENT (TRANSPORT, EPURATION ET COLLECTE) - EXERCICE 2024

LE COMITE SYNDICAL DU SYNDICAT DE L'ORGE,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L. 5711-1 et L. 2224-5 ;

VU les statuts du Syndicat de l'Orge approuvés lors du comité syndical en date du 24 janvier 2023 ;

VU les rapports annuels d'assainissement relatifs au transport, à l'épuration et à la collecte pour l'année 2024 ;

CONSIDERANT que le Président du Syndicat présente chaque année à son assemblée, un rapport sur la qualité des services publics d'assainissement collectif et non collectif ;

APRES EN AVOIR DELIBERE, ET A L'UNANIMITE,

APPROUVE les rapports annuels sur le prix et la qualité des services publics d'assainissement, relatifs à l'exercice des compétences transport, collecte, assainissement non collectif et épuration du Syndicat de l'Orge pour l'année 2024

DIT que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours gracieux devant Monsieur le Président du Syndicat de l'Orge dans le délai de deux mois à compter de sa publication. L'absence de réponse dans un délai de deux mois vaut décision implicite de rejet. Un recours contentieux peut également être introduit devant le Tribunal administratif de Versailles par voie postale (56 avenue de Saint-Cloud, 78000 Versailles) ou par voie électronique (www.telerecours.fr) dans le délai de deux mois à compter de la notification ou de la publication de la délibération ou à compter de la réponse de l'administration si un recours gracieux a été préalablement déposé.

Fait à Viry-Châtillon, le lundi 13 octobre 2025,


Le Président
François CHOLLEY
SYNDICAT DE L'ORGE



SYNDICAT DE L'ORGE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

DU COMITE SYNDICAL DU LUNDI 13 OCTOBRE 2025

N°AG-2025.11 : BUDGET SUPPLEMENTAIRE 2025 – BUDGET RIVIERE

Le lundi treize octobre deux mille vingt-cinq à 18h00, le Comité syndical, légalement convoqué, en 2^{ème} convocation, le jeudi neuf octobre deux mille vingt-cinq, s'est réuni dans les locaux du Syndicat à Viry-Châtillon, sous la présidence de Monsieur François CHOLLEY, Président du Syndicat de l'Orge.

Etaient présents :

Cœur d'Essonne Agglomération : G. KERVRAN, S. TANGUY, F. CHOLLEY,
Communauté d'Agglomération Paris-Saclay : J. CARRE,
Grand Orly Seine Bièvre : J-b. BIGA,
La-Ville-du-Bois : J. CARRE,
Le-Val-Saint-Germain : S. OLLIVIER-HENRY,

Etaient absents excusés (titulaires) :

Angervilliers : C. GIRARD-MINDEAU,
Ballainvilliers : M-c. FARGEOT,
Breux-Jouy : M. PETIT,
Cœur d'Essonne Agglomération : P. FOURNIER, L. CAYROUSE, M. BETRANCOURT, L. CHERFA, F. ROUCHY, B. SPROTTI, C. BERTINE, B. FRIMON-RICHARD, B. FROGER, M. GOESSENS, R. PERRET, J. KLEIN, N. PFEIFFER, D. LEMAIRE, H. AUJALEAU, D. ESPRIN, N. GARRESSUS, A. LAMOUR, S. COUSIN, J. PEREZ, M. DURANTON, R. CARPENTIER, N. FOUQUE, P. DECOMBLE, P. ROGER, F. ARBELET, P-j. LE BEC, J. DELPIC, P. LEVEAU, V. DABADIE, F. DA SILVA, G. FRAYSSE,
Communauté d'Agglomération de l'Etampois Sud Essonne : N. ANDRE, P. KOPACZ, C. THIERRY,
Communauté d'Agglomération Paris-Saclay : M-c. FARGEOT, L. CASTAINGS, O. MARCHAU, S. PERDREAU, D. DEMICHEL, S. LEGRAND, O. THOMAS, M. BENEL, B. GUILLOCHON, C. FOURNES,
Communauté d'Agglomération Rambouillet Territoires : J. DRAPPIER, I. COPETTI,
Communauté de Communes Dourdannais en Hurepoix : A. RODRIGUES, F. SARRAZIN, L. LARREGAIN, B. PANOT, M-a. GANGNEBIEN, S. DELOGES, B. DESPREZ, P. VALLEE, L. DUHAY, J-c. DESILE, D. NOUAILLES, A. FONSECA, M. HAUTEFEUILLE,
Communauté de Communes Entre Juine et Renarde : E. LAURENT, J. BURON, P. LE FLOC'H, F. FUHRMANN, F. BAUDRON, R. LE BOEDEC,
Communauté de Communes du Pays de Limours : C. GIRARD-MINDEAU, D. CHAINTREUIL, T. DEGIVRY, J. SALANON, P. VERGNIEUX, C. SCHOETTL, C. DROUET, E. DASSA, G. KASPERSKI, P. BALLELIO, A. BOUTTEMONT, W. BERRICHILLO, F. VIVAT,
Courson-Monteloup : D. CHAINTREUIL,
Dourdan : L. LARREGAIN, B. PANOT,
Epinay-sur-Orge : O. MARCHAU, S. PANZANI,
Fontenay-lès-Briis : T. DEGIVRY,
Forge-les-Bains : J. SALANON, P. VERGNIEUX,
Grand Orly Seine Bièvre : J-j. GROUSSEAU, T. TAMIN, L. BENSARSA REDA, F. SAINT-PIERRE, C. DELAVEAU-PIERACCI, S. HAMARD, C. CHEVALIER, S. LAIGNEAU, M. CHARLET, J-m. VILAIN,
Grand Paris Sud : F. OGBI, P. RIO,
Janvry : C. SCHOETTL,
La-Forêt-le-Roi : M-a. GANGNEBIEN,
La-Ville-du-Bois : S. PERDREAU,

Accusé de réception en préfecture

091-200087740-20251013_Ag_202511-DE

Reçu le 22/10/2025

Linas : D. DENICHEL,

Marcoussis: S. LEGRAND, O. THOMAS,

Métropole du Grand Paris : J-j. GROUSSEAU, S. BENETEAU, L. BENSARSA REDA, N. LALLIER,
A. MIRANDA, C. CHEVALIER, A. TEILLET, J. BERENGER, L. SAUERBACH, D. GONZALES,

Monthéry : M. BENEL, R. ZIANE,

Nozay : C. FOURNES,

Pecqueuse : C. DROUET,

Roinville-sous-Dourdan : L. DUHAY,

Saint-Chéron : J-c. DESILE, D. NOUAILLES,

Saint-Cyr-Sous-Dourdan : A. FONSECA,

Saint-Maurice-Montcouronne : W. BERRICHILLO,

Sermaise : M. HAUTEFEUILLE,

Syndicat Intercommunal d'Assainissement de Limours : E. DASSA, G. KASPERSKI, C. CHARDIN,
S. MARTIN, P. BALLELIO, A. BOUTTEMONT, C. DROUET,

Vaugrigneuse : F. VIVAT,

Nombre de délégués : 142

Présents: 7 (dont 1 avec double vote)

Quorum : absence de quorum, 2^{ème} convocation

votants : 7



SYNDICAT DE L'ORGE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

DU COMITE SYNDICAL DU LUNDI 13 OCTOBRE 2025

N°AG-2025.11 : BUDGET SUPPLEMENTAIRE 2025 – BUDGET RIVIERE

LE COMITE SYNDICAL DU SYNDICAT DE L'ORGE,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L. 5711-1 et L. 1612-11 ;

VU l'instruction comptable M57 ;

VU le budget primitif « Rivière » de l'exercice 2025, adopté par délibération du Comité Syndical n° AG-2024/28 en date du 23 décembre 2024 ;

VU le compte administratif « Rivière » de l'exercice 2024, adopté par délibération du comité syndical n° AG-2025/3 en date du 30 juin 2025 conforme au compte de gestion présenté par le comptable public ;

VU la délibération n° AG-2025/4 relative à l'affectation du résultat 2024 pour le budget « Rivière » ;

VU l'avis favorable de la Commission Finance en date du 15 septembre 2025 ;

CONSIDERANT que ce budget supplémentaire « Rivière » vise à enregistrer le résultat de clôture issu du compte administratif 2024 ainsi que les restes à réaliser de cet exercice, conformément à la délibération d'affectation du résultat ;

CONSIDERANT que ce budget supplémentaire « Rivière » intègre également des opérations budgétaires complémentaires au titre de l'exercice 2025 ;

CONSIDERANT le rapport présenté en séance par Monsieur William BERRICHILLO, 13ème Vice-Président ;

APRES EN AVOIR DELIBERE, ET A L'UNANIMITE,

APPROUVE le budget supplémentaire « Rivière » pour l'exercice 2025 ;

VOTE par section et par chapitre, le budget supplémentaire « Rivière » pour l'exercice 2025 présenté en équilibre comme suit :

- Section de fonctionnement : 652 142,40€
- Section d'investissement : 4 570 444,91€

DIT que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours gracieux devant Monsieur le Président du Syndicat de l'Orge dans le délai de deux mois à compter de sa publication. L'absence de réponse dans un délai de deux mois vaut décision implicite de rejet. Un recours contentieux peut également être introduit devant le Tribunal administratif de Versailles par voie postale (56 avenue de Saint-Cloud, 78000 Versailles) ou par voie électronique (www.telerecours.fr) dans le délai de deux mois à compter de la notification ou de la publication de la délibération ou à compter de la réponse de l'administration si un recours gracieux a été préalablement déposé.

Fait à Viry-Châtillon, le lundi 13 octobre 2025,


Le Président
François CHOLLEY
SYNDICAT DE L'ORGE



SYNDICAT DE L'ORGE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

DU COMITE SYNDICAL DU LUNDI 13 OCTOBRE 2025

N°AG-2025.12 : BUDGET SUPPLEMENTAIRE 2025 – BUDGET COMPETENCE ASSAINISSEMENT

Le lundi treize octobre deux mille vingt-cinq à 18h00, le Comité syndical, légalement convoqué, en 2^{ème} convocation, le jeudi neuf octobre deux mille vingt-cinq, s'est réuni dans les locaux du Syndicat à Viry-Châtillon, sous la présidence de Monsieur François CHOLLEY, Président du Syndicat de l'Orge.

Etaient présents :

Cœur d'Essonne Agglomération : G. KERVRAN, S. TANGUY, F. CHOLLEY,
Communauté d'Agglomération Paris-Saclay : J. CARRE,
Grand Orly Seine Bièvre : J-b. BIGA,
La-Ville-du-Bois : J. CARRE,
Le-Val-Saint-Germain : S. OLLIVIER-HENRY,

Etaient absents excusés (titulaires) :

Angervilliers : C. GIRARD-MINDEAU,
Ballainvilliers : M-c. FARGEOT,
Breux-Jouy : M. PETIT,
Cœur d'Essonne Agglomération : P. FOURNIER, L. CAYROUSE, M. BETRANCOURT, L. CHERFA, F. ROUCHY, B. SPROTTI, C. BERTINE, B. FRIMON-RICHARD, B. FROGER, M. GOESSENS, R. PERRET, J. KLEIN, N. PFEIFFER, D. LEMAIRE, H. AUJALEAU, D. ESPRIN, N. GARRESSUS, A. LAMOUR, S. COUSIN, J. PEREZ, M. DURANTON, R. CARPENTIER, N. FOUQUE, P. DECOMBLE, P. ROGER, F. ARBELET, P-j. LE BEC, J. DELPIC, P. LEVEAU, V. DABADIE, F. DA SILVA, G. FRAYSSE,
Communauté d'Agglomération de l'Etampois Sud Essonne : N. ANDRE, P. KOPACZ, C. THIERRY,
Communauté d'Agglomération Paris-Saclay : M-c. FARGEOT, L. CASTAINGS, O. MARCHAU, S. PERDREAU, D. DEMICHEL, S. LEGRAND, O. THOMAS, M. BENEL, B. GUILLOCHON, C. FOURNES,
Communauté d'Agglomération Rambouillet Territoires : J. DRAPPIER, I. COPETTI,
Communauté de Communes Dourdannais en Hurepoix : A. RODRIGUES, F. SARRAZIN, L. LARREGAIN, B. PANOT, M-a. GANGNEBIEN, S. DELOGES, B. DESPREZ, P. VALLEE, L. DUHAY, J-c. DESILE, D. NOUAILLES, A. FONSECA, M. HAUTEFEUILLE,
Communauté de Communes Entre Juine et Renarde : E. LAURENT, J. BURON, P. LE FLOC'H, F. FUHRMANN, F. BAUDRON, R. LE BOEDEC,
Communauté de Communes du Pays de Limours : C. GIRARD-MINDEAU, D. CHAINTREUIL, T. DEGIVRY, J. SALANON, P. VERGNIEUX, C. SCHOETTL, C. DROUET, E. DASSA, G. KASPERSKI, P. BALLELIO, A. BOUTTEMONT, W. BERRICHILLO, F. VIVAT,
Courson-Monteloup : D. CHAINTREUIL,
Dourdan : L. LARREGAIN, B. PANOT,
Epinay-sur-Orge : O. MARCHAU, S. PANZANI,
Fontenay-lès-Briis : T. DEGIVRY,
Forge-les-Bains : J. SALANON, P. VERGNIEUX,
Grand Orly Seine Bièvre : J-j. GROUSSEAU, T. TAMIN, L. BENSARSA REDA, F. SAINT-PIERRE, C. DELAVEAU-PIERACCI, S. HAMARD, C. CHEVALIER, S. LAIGNEAU, M. CHARLET, J-m. VILAIN,
Grand Paris Sud : F. OGBI, P. RIO,
Janvry : C. SCHOETTL,
La-Forêt-le-Roi : M-a. GANGNEBIEN,
La-Ville-du-Bois : S. PERDREAU,

Accusé de réception en préfecture

091-200087740-20251013_Ag_202512-DE

Reçu le 22/10/2025

Titulaire : D. DENICHEL,

Marcoussis : S. LEGRAND, O. THOMAS,

Métropole du Grand Paris : J-j. GROUSSEAU, S. BENETEAU, L. BENSARSA REDA, N. LALLIER,
A. MIRANDA, C. CHEVALIER, A. TEILLET, J. BERENGER, L. SAUERBACH, D. GONZALES,

Montlhéry : M. BENEL, R. ZIANE,

Nozay : C. FOURNES,

Pecqueuse : C. DROUET,

Roinville-sous-Dourdan : L. DUHAY,

Saint-Chéron : J-c. DESILE, D. NOUAILLES,

Saint-Cyr-Sous-Dourdan : A. FONSECA,

Saint-Maurice-Montcouronne : W. BERRICHILLO,

Sermaise : M. HAUTEFEUILLE,

Syndicat Intercommunal d'Assainissement de Limours : E. DASSA, G. KASPERSKI, C. CHARDIN,
S. MARTIN, P. BALLELIO, A. BOUTTEMONT, C. DROUET,

Vaugrigneuse : F. VIVAT,

Nombre de délégués : 142

Présents : 7 (dont 1 avec double vote)

Quorum : absence de quorum, 2^{ème} convocation

votants : 7



SYNDICAT DE L'ORGE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

DU COMITE SYNDICAL DU LUNDI 13 OCTOBRE 2025

N°AG-2025.12 : BUDGET SUPPLEMENTAIRE 2025 – BUDGET COMPETENCE ASSAINISSEMENT

LE COMITE SYNDICAL DU SYNDICAT DE L'ORGE,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L. 5711-1 et L. 1612-11 ;

VU l'instruction comptable M49 ;

VU le budget primitif « compétence Assainissement » pour l'exercice 2025, adopté par délibération du Comité Syndical n° AG-2025/33 en date du 23 décembre 2024 ;

VU le compte administratif « compétence Assainissement » pour l'exercice 2024, adopté par délibération du comité syndical n° AG-2025/6 en date du 30 juin 2025 conforme au compte de gestion présenté par le comptable public ;

VU la délibération n° AG-2025/7 en date du 30 juin 2025 relative à l'affectation du résultat 2024 pour le budget « compétence Assainissement » ;

VU l'avis favorable de la Commission Finance en date du 15 septembre 2025 ;

CONSIDERANT que ce budget supplémentaire « compétence Assainissement » vise à enregistrer le résultat de clôture issu du compte administratif 2024 ainsi que les restes à réaliser de cet exercice, conformément à la délibération d'affectation du résultat ;

CONSIDERANT que ce budget supplémentaire « compétence Assainissement » intègre également des opérations budgétaires complémentaires au titre de l'exercice 2025 ;

CONSIDERANT le rapport présenté en séance par Monsieur William BERRICHILLO, 13ème Vice-Président ;

APRES EN AVOIR DELIBERE, ET A L'UNANIMITE,

APPROUVE le budget supplémentaire « compétence Assainissement » pour l'exercice 2025 ;

VOTE par section et par chapitre, le budget supplémentaire « compétence Assainissement » pour l'exercice 2025 présenté en équilibre comme suit :

- Section de fonctionnement : 1 130 663,40€
- Section d'investissement : 2 866 035,29€

DIT que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours gracieux devant Monsieur le Président du Syndicat de l'Orge dans le délai de deux mois à compter de sa publication. L'absence de réponse dans un délai de deux mois vaut décision implicite de rejet. Un recours contentieux peut également être introduit devant le Tribunal administratif de Versailles par voie postale (56 avenue de Saint-Cloud, 78000 Versailles) ou par voie électronique (www.telerecours.fr) dans le délai de deux mois à compter de la notification ou de la publication de la délibération ou à compter de la réponse de l'administration

Fait à Viry-Châtillon, le lundi 13 octobre 2025,


Le Président
François CHOLLEY
SYNDICAT DE L'ORGE



SYNDICAT DE L'ORGE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

DU COMITE SYNDICAL DU LUNDI 13 OCTOBRE 2025

N°AG-2025.13 : DEMANDE DE SUBVENTION POUR LA REALISATION DE DIAGNOSTICS DE VULNERABILITE

Le lundi treize octobre deux mille vingt-cinq à 18h00, le Comité syndical, légalement convoqué, en 2^{ème} convocation, le jeudi neuf octobre deux mille vingt-cinq, s'est réuni dans les locaux du Syndicat à Viry-Châtillon, sous la présidence de Monsieur François CHOLLEY, Président du Syndicat de l'Orge.

Etaient présents :

Cœur d'Essonne Agglomération : G. KERVRAN, S. TANGUY, F. CHOLLEY,
Communauté d'Agglomération Paris-Saclay : J. CARRE,
Grand Orly Seine Bièvre : J-b. BIGA,
La-Ville-du-Bois : J. CARRE,
Le-Val-Saint-Germain : S. OLLIVIER-HENRY,

Etaient absents excusés (titulaires) :

Angervilliers : C. GIRARD-MINDEAU,
Ballainvilliers : M-c. FARGEOT,
Breux-Jouy : M. PETIT,
Cœur d'Essonne Agglomération : P. FOURNIER, L. CAYROUSE, M. BETRANCOURT, L. CHERFA, F. ROUCHY, B. SPROTTI, C. BERTINE, B. FRIMON-RICHARD, B. FROGER, M. GOESSENS, R. PERRET, J. KLEIN, N. PFEIFFER, D. LEMAIRE, H. AUJALEAU, D. ESPRIN, N. GARRESSUS, A. LAMOUR, S. COUSIN, J. PEREZ, M. DURANTON, R. CARPENTIER, N. FOUQUE, P. DECOMBLE, P. ROGER, F. ARBELET, P-j. LE BEC, J. DELPIC, P. LEVEAU, V. DABADIE, F. DA SILVA, G. FRAYSSE,
Communauté d'Agglomération de l'Etampois Sud Essonne : N. ANDRE, P. KOPACZ, C. THIERRY,
Communauté d'Agglomération Paris-Saclay : M-c. FARGEOT, L. CASTAINGS, O. MARCHAU, S. PERDREAU, D. DEMICHEL, S. LEGRAND, O. THOMAS, M. BENEL, B. GUILLOCHON, C. FOURNES,
Communauté d'Agglomération Rambouillet Territoires : J. DRAPPIER, I. COPETTI,
Communauté de Communes Dourdannais en Hurepoix : A. RODRIGUES, F. SARRAZIN, L. LARREGAIN, B. PANOT, M-a. GANGNEBIEN, S. DELOGES, B. DESPREZ, P. VALLEE, L. DUHAY, J-c. DESILE, D. NOUAILLES, A. FONSECA, M. HAUTEFEUILLE,
Communauté de Communes Entre Juine et Renarde : E. LAURENT, J. BURON, P. LE FLOC'H, F. FUHRMANN, F. BAUDRON, R. LE BOEDEC,
Communauté de Communes du Pays de Limours : C. GIRARD-MINDEAU, D. CHAINTREUIL, T. DEGIVRY, J. SALANON, P. VERGNIEUX, C. SCHOETTL, C. DROUET, E. DASSA, G. KASPERSKI, P. BALLELIO, A. BOUTTEMONT, W. BERRICHILLO, F. VIVAT,
Courson-Monteloup : D. CHAINTREUIL,
Dourdan : L. LARREGAIN, B. PANOT,
Epinay-sur-Orge : O. MARCHAU, S. PANZANI,
Fontenay-lès-Briis : T. DEGIVRY,
Forge-les-Bains : J. SALANON, P. VERGNIEUX,
Grand Orly Seine Bièvre : J-j. GROUSSEAU, T. TAMIN, L. BENSARSA REDA, F. SAINT-PIERRE, C. DELAVEAU-PIERACCI, S. HAMARD, C. CHEVALIER, S. LAIGNEAU, M. CHARLET, J-m. VILAIN,
Grand Paris Sud : F. OGBI, P. RIO,
Janvry : C. SCHOETTL,
La-Forêt-le-Roi : M-a. GANGNEBIEN,
La-Ville-du-Bois : S. PERDREAU,

Accusé de réception en préfecture

091-200087740-20251013-Ag-202513-DE

Reçu le 22/10/2025

Titulaire : D. DEMICHEL,

Marcoussis : S. LEGRAND, O. THOMAS,

Métropole du Grand Paris : J-j. GROUSSEAU, S. BENETEAU, L. BENSARSA REDA, N. LALLIER,
A. MIRANDA, C. CHEVALIER, A. TEILLET, J. BERENGER, L. SAUERBACH, D. GONZALES,

Montlhéry : M. BENEL, R. ZIANE,

Nozay : C. FOURNES,

Pecqueuse : C. DROUET,

Roinville-sous-Dourdan : L. DUHAY,

Saint-Chéron : J-c. DESILE, D. NOUAILLES,

Saint-Cyr-Sous-Dourdan : A. FONSECA,

Saint-Maurice-Montcouronne : W. BERRICHILLO,

Sermaise : M. HAUTEFEUILLE,

Syndicat Intercommunal d'Assainissement de Limours : E. DASSA, G. KASPERSKI, C. CHARDIN,
S. MARTIN, P. BALLELIO, A. BOUTTEMONT, C. DROUET,

Vaugrigneuse : F. VIVAT,

Nombre de délégués : 142

Présents : 7 (dont 1 avec double vote)

Quorum : absence de quorum, 2^{ème} convocation

votants : 7



SYNDICAT DE L'ORGE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

DU COMITE SYNDICAL DU LUNDI 13 OCTOBRE 2025

N°AG-2025.13 : DEMANDE DE SUBVENTION POUR LA REALISATION DE DIAGNOSTICS DE VULNERABILITE

LE COMITE SYNDICAL DU SYNDICAT DE L'ORGE,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment son article L. 5711-1; L.5111-1 ;

VU le Code de l'Environnement ;

VU la loi n°2025-127 du 14 février 2025 de finances pour 2025 et notamment le programme 181 « prévention des risques »

CONSIDERANT que le Ministère de la transition écologique, de la biodiversité, de la forêt, de la mer et de la pêche a mis en place un dispositif expérimental visant à organiser des actions de réductions de vulnérabilité individuelle aux inondations pour les habitations ou les PME de moins de 20 salariés ayant été inondées en 2024 par ruissellement ou débordement de cours d'eau ;

CONSIDERANT que le département l'Essonne fait partie des six départements retenus au niveau national pour tester ce dispositif ;

CONSIDERANT que ce dispositif, financé par l'Etat, permettrait la réalisation de 300 diagnostics pour un montant total estimé à 300 000 € HT ;

APRES EN AVOIR DELIBERE, ET A L'UNANIMITE,

AUTORISE Monsieur le Président à déposer un dossier de demande de subvention auprès des services de l'Etat et à signer les documents afférents aux mesures de réductions de vulnérabilité individuelle aux inondations ;

DIT que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours gracieux devant Monsieur le Président du Syndicat de l'Orge dans le délai de deux mois à compter de sa publication. L'absence de réponse dans un délai de deux mois vaut décision implicite de rejet. Un recours contentieux peut également être introduit devant le Tribunal administratif de Versailles par voie postale (56 avenue de Saint-Cloud, 78000 Versailles) ou par voie électronique (www.telerecours.fr) dans le délai de deux mois à compter de la notification ou de la publication de la délibération ou à compter de la réponse de l'administration si un recours gracieux a été préalablement déposé.

Fait à Viry-Châtillon, le lundi 13 octobre 2025,


Le Président
François CHOLLEY →
SYNDICAT DE L'ORGE